

Saint Ilpize

Le Bulletin Municipal

N° 22: avril 2019 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

Ouverture de la mairie

Lundi : 8h – 12h, et **Vendredi : 8h – 12h et 13h – 16h** secrétaire

Dimanche : 10h – 12h alternance maire et adjoints

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-ilpize.fr> - email : contact@mairiest-ilpize.fr

Vous pouvez aussi demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en téléphonant à la mairie

Le mot du maire

Chères Ilpidiennes, chers Ilpidiens,

Le printemps est arrivé, annonçant les premiers beaux jours. Alors que la nature commence à revivre, c'est aussi une période de l'année importante pour la commune car elle correspond au vote du budget.

Cet édito me donne l'occasion de vous communiquer le bilan financier de l'année écoulée, de faire parler les chiffres et de vous donner les orientations budgétaires pour l'année en cours.

Il est bon de rappeler que les communes ont l'obligation de présenter un budget à l'équilibre.

Notre budget 2019 s'équilibrera donc de la manière suivante :

- budget principal : en fonctionnement, les dépenses comme les recettes s'élèveront à 213 814 €. En investissement, elles s'équilibreront à 279 694,09 €.

- budget assainissement : les dépenses ainsi que les recettes seront de 21 707,63 € en fonctionnement et de 26 211 € en investissement.

Pour ce qui concerne le budget principal, les recettes de fonctionnement du budget primitif sont constituées par les dotations et subventions pour 32,2%, le produit des services et ventes diverses pour 11,2 %, les impôts et taxes pour 36, 50 %, et d'autres produits de gestion courante pour 4,2 %. L'excédent de fonctionnement 2018 a été partiellement affecté au budget 2019 où il intervient pour 15,9% des recettes.

Quant aux dépenses de fonctionnement, notre premier poste restent les charges à caractère général qui représentent 37% du budget et correspondent à des dépenses aussi variées que les frais d'entretien de voirie et les réparations de bâtiments, l'énergie, les frais de téléphonie, les primes d'assurances, les frais d'affranchissement, les fournitures et achats divers.

Arrivent en deuxième position les dépenses de personnel qui représentent 28 % du budget. Les autres charges sont des charges de gestion courante et dépenses imprévues (10%), le reversement dû à l'Etat suite à la réforme de la fiscalité locale (10%), les dotations aux amortissements et les intérêts d'emprunts (3%). Le solde, soit 12% du budget, sera versé à la section d'investissement.

Il est à noter que les taux d'imposition votés par la commune restent inchangés en 2019 et qu'ils sont inférieurs aux taux moyens d'imposition communaux au niveau régional et national.

Mais notre priorité pour 2019 a porté sur l'investissement, l'objectif étant d'améliorer le cadre de vie et de participer à dynamiser la commune sans l'endetter.

Pour cela, nous avons prévu d'entretenir et d'améliorer le réseau routier (42,6 % des dépenses d'investissement y seront consacrées) mais aussi de poursuivre l'amélioration de l'éclairage public, de terminer les travaux au cimetière et de mettre aux normes les bâtiments communaux, notamment en construisant une nouvelle rampe d'accès à la mairie. Nous allons aussi faire réaliser l'étude diagnostic de l'église afin de pouvoir décider des futurs travaux de restauration en connaissance de cause.

Tous ces travaux et études seront autofinancés en partie grâce aux excédents dégagés en 2018 et les années précédentes. Ils devraient aussi bénéficier de subventions importantes sollicitées par la commune auprès de la Région, du Département, de l'Etat pour la DETR – dotation d'équipement des territoires ruraux -de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sans compter la souscription et les enveloppes parlementaires.

Notre volonté est qu'il fasse bon vivre dans notre commune et que la population se maintienne, voire même augmente. C'est déjà le cas puisque nous sommes passés de 194 habitants en 2018 à 196 en 2019.

Dans cet objectif, comme chaque année des animations culturelles seront proposées pendant la saison estivale en lien avec les associations. Et nous maintiendrons les subventions en faveur des associations communales et intercommunales : APE, anciens combattants, club de foot...

Les budgets primitifs de la commune et assainissement ont été présentés au conseil municipal du 25 mars 2019 ainsi que les comptes de gestion et administratif 2018 et ils ont été votés à l'unanimité des conseillers présents.

Je me félicite donc d'avoir un conseil municipal qui, après réflexions et débats, a voté unanimement l'ensemble des budgets, réaffirmant sa volonté de gérer les finances de la commune au plus juste et de façon équilibrée, au service de la population de Saint-Illpize.

Un beau printemps à tous.
Bien cordialement,

Votre maire, Martine Defay

Fermeture du pont

Selon les dernières nouvelles transmises par le Département, maître d'ouvrage de l'opération, les travaux de réparation du pont commenceront le 29 avril pour une durée de 3 mois si tout se passe bien. Toute circulation automobile sera interdite pendant cette période. Seul sera autorisé le passage des piétons, jusqu'à 8h30 le matin et à partir de 17h en fin d'après-midi, ainsi que le week-end et les jours fériés. Un passage sécurisé sera aménagé au milieu de la chaussée.



Par ailleurs, le gué au niveau de la Vialette sera reconstruit. Il pourra être utilisé en principe à partir du 29 avril mais il est strictement réservé aux engins agricoles et aux entreprises locales qui disposent d'un véhicule 4/4 adapté, avec une garde au sol d'au moins 40 cm. Le passage se fera à leurs risques et périls. En outre, une autorisation doit leur être délivrée par leur mairie, sur demande expresse.

Pendant ces 3 mois, les habitants vont devoir faire preuve d'adaptabilité. Pour certains ce sera l'occasion de se remettre à la marche pour aller chercher le pain ou aller voir les copains sur l'autre rive. D'autres n'auront d'autre choix que d'allonger leur temps de parcours pour se rendre au travail.

C'est pour les 9 enfants scolarisés à l'école de Villeneuve Saint-Illpize que la situation sera la plus délicate à gérer, notamment ceux dont les parents travaillent sur Brioude et confient leurs enfants à la garderie (celle-ci ouvre à 7h30). Ces parents dont les journées sont déjà bien remplies auront du mal à rajouter à leur emploi du temps l'accompagnement de leur(s) enfant(s) à pied, du pont jusqu'à l'école, ou la durée du trajet en voiture jusqu'à l'école en passant par Vieille-Brioude aller-retour, le tout deux fois par jour. Une réunion a eu lieu sur ce sujet à la mairie de Saint-Illpize et la proposition qui a émergé serait d'organiser un accompagnement et pour cela, de faire appel à des habitants bénévoles qui seraient chargés d'emmener les enfants du pont à l'école, le matin vers 7h30/7H45 et en sens inverse le soir à 17h. Ce dispositif peut fonctionner s'il y a suffisamment de volontaires.

Aussi, si vous souhaitez rendre service, faire preuve de solidarité et participer à la vie de la commune en devenant accompagnateur, ponctuellement ou régulièrement, faites-le nous savoir le plus vite possible et communiquez-nous vos disponibilités. Nous mettrons au point un planning.

Pour nous contacter : tél mairie 0964372974 (le lundi 8h-12h, le vendredi 8h-12h et 13h-16h et le dimanche 10h-12h) ou par mail : contact@mairiest-illpize.fr

Appel à projets 2019 pour l'animation culturelle des communes

C'est une nouveauté. Désormais la CCBSA (communauté de communes Brioude Sud Auvergne) soutiendra les associations implantées sur son territoire qui souhaitent organiser des manifestations culturelles dans leur commune ou dans plusieurs communes. Les projets soutenus doivent permettre une pratique artistique de qualité et concerner les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, de la lecture et du conte, ou du cinéma.

La CCBSA pourra intervenir jusqu'à hauteur de 50% des dépenses, dans la limite de 1 500 €. Les formulaires de demande de subvention sont téléchargeables sur le site de la CCBSA. Ils doivent être retournés avant le 30 avril pour les actions prévues de mai à août, et pour le 2 septembre pour les actions de fin d'année.

Pour tout renseignement, contacter Aurélie Lesueur, CCBSA.



Le Duo Sostenuto jouera Dvorak et Gershwin à Tapon le 13 août.

Les brèves



Encombrants

Si vous avez des encombrants, soyez patients : une benne sera installée du 8 au 13 août 2019 sur le parking de la salle polyvalente.

Chantel

Travaux d'aménagement de la traversée de Chantel : en raison de l'indisponibilité du pont, ces travaux sont reportés à début septembre.



Ecole

La fête de l'école est programmée le 25 juin à la salle Elie Barthomeuf.

Messes dans la paroisse

à St Ilpize : samedi 4 mai à 19h et dimanche 28 juillet à 11h (fête de Sainte Marie-Madeleine).

à Villeneuve : jeudi 30 mai à 9h (fête des Roses) et samedi 3 août à 19h.

Devenir de la guinguette

Le choix de l'association qui se verra confier la gestion de la guinguette sera fait par le conseil municipal lors de sa séance du 25 avril.



Clap de fin pour l'exposition consacrée à l'école de Saint-Ilpize en 1900

L'association des Amis de Saint-Ilpize a décidé lors de son assemblée générale de mettre un terme à l'exposition consacrée à l'école de Saint-Ilpize en 1900, présentée à la Maison des Artisans. Cette exposition avait pu être montée grâce aux dons faits par la commune de Saint-Ilpize et des habitants de Saint-Ilpize et Villeneuve d'Allier. Ceux qui souhaitent récupérer leur don sont priés de contacter Isabelle Roussel (0471747111). Le mobilier et matériel non réclamés seront cédés, le produit éventuel de la vente sera consacré à une action de valorisation du patrimoine, décidée d'un commun accord avec la mairie.

De Tapon au Bancillon, en passant par Channat et le Bourg

Quoique le titre puisse le suggérer, il ne sera pas question dans cet article d'une randonnée, mais du travail dont est chargé notre employé municipal, Rémy Roche. Ceci sous la houlette de Jeannot Bouche qui s'occupe bénévolement d'organiser son planning de travail et d'en faire le suivi.

Tonte, débroussaillage, désherbage, petit élagage, bouchage de nids de poule, nettoyage de fossés : le travail ne manque pas dans la commune et les 11 villages qui la composent.

Si on y ajoute le contrôle régulier des stations d'épuration, l'approvisionnement des villages en pouzzolane l'hiver, le vidage régulier des poubelles, l'entretien du conservatoire de la vigne, du cimetière ou encore de la salle polyvalente, et de menus travaux de bricolage, les journées de Rémy sont bien remplies.

Et en été, il n'est pas rare que son temps de travail hebdomadaire de 26 heures s'allonge de quelques heures.

Aussi demandons-nous aux habitants de lui faciliter la tâche : éviter, par exemple, d'empiéter sur l'espace public, compliquant ou empêchant ainsi son intervention ; faire preuve de civisme et ne pas jeter ses déchets ou ses gravats n'importe où ; être compréhensif quand il intervient tôt le matin en été, par temps de canicule, au risque de réveiller le voisinage ; et aussi être patient car, en dépit de sa bonne volonté, Rémy ne peut pas intervenir partout en même temps.

Le bon entretien des espaces publics participant pleinement à la qualité de la vie des habitants, la mairie s'emploie à l'assurer dans toute la mesure de ses moyens.



Les projets du comité d'action sociale

Réuni le 10 avril pour faire un point sur les personnes nécessitant son attention, pour des raisons d'âge, de santé ou autre, le comité d'action sociale a aussi évoqué différents projets. Tout d'abord, l'organisation pour la première fois d'une chasse aux œufs de Pâques pour les enfants de l'école le dimanche de Pâques, de 10h30 à 12h, au château de Saint-Illpize. Attention, les paniers ne sont pas fournis !

Un autre projet que le comité souhaite mettre en place est l'organisation pour les habitants de la commune, d'une visite guidée de la prochaine exposition présentée au Doyenné, devenue le centre d'art contemporain de Brioude. Elle sera consacrée au peintre espagnol Joan Miro, un des plus grands artistes du XX^e siècle, et s'appellera «Miro, les chemins de la poésie ». Elle ouvrira ses portes le 22 juin jusqu'au mois d'octobre. Nous aurons l'occasion de vous apporter de plus amples précisions dans notre prochain bulletin.

Enfin, le comité d'action sociale rappelle qu'il peut aider les habitants qui en expriment le besoin à faire leurs formalités administratives. En cette période de déclaration de revenus, cette information peut être utile.

Contact : mairie de Saint-Illpize (Martine Defay ou Isabelle Roussel)